

MAINTIEN DE L'AUTONOMIE			
SERVICES PROPOSÉS - FRAIS ANNEXES		Avant réduction d'impôt en EUROS	Après réduction d'impôt en EUROS
	MAINTIEN À DOMICILE AUPRÈS DE PUBLIC FRAGILE (Tarif à l'heure)	25,50 TTC 24,17 HT	12,75 TTC
	MAINTIEN À DOMICILE AVEC UNE ALLOCATION PERSONNALISÉE (Tarif à l'heure)		
	Bénéficiaire d'un plan d'aide APA financé à 100% par le département	22,00 TTC 20,85 HT	11,00 TTC
	Bénéficiaire d'un plan d'aide APA financé entre 0% et 99% par le département avec une participation complémentaire au prorata de votre restant à charge APA	25,50 TTC 24,17 HT	A partir de 12,75 TTC
	AIDE HUMAINE COMPENSATION DU HANDICAP (Tarif à l'heure)		
Bénéficiaire d'un plan d'aide PCH financé par le département	22,00 TTC 20,85 HT	11,00 TTC	
TOUTES INTERVENTIONS DE NUIT ENTRE 22H ET 7H (Tarif à l'heure selon l'évaluation à domicile)			
	Présence nocturne	25,50 TTC 24,17 HT	12,75 TTC
	Travail nocturne	29,50 TTC 27,96 HT	14,75 TTC
	Nuit ponctuelle	29,50 TTC 27,96 HT	14,75 TTC
CONFORT@VENIR			
SERVICES PROPOSÉS - FRAIS ANNEXES		Avant réduction d'impôt en EUROS	Après réduction d'impôt en EUROS
	MÉNAGE (Tarif à l'heure)	28,50 TTC 25,90 HT	14,25 TTC
	GARDE D' ENFANTS (Tarif à l'heure)		
	1 enfant	26,50 TTC 24,09 HT	13,25 TTC
	2 enfants	30,50 TTC 27,72 HT	15,25 TTC
	3 enfants	34,50 TTC 31,36 HT	17,25 TTC
4 enfants et +	40,00 TTC 36,36 HT	20,00 TTC	
	MÉNAGE ET GARDE D'ENFANTS PONCTUEL	+ 2,00 TTC 1,82 HT	
FRAIS ANNEXES	FORFAIT CFT - Contribution Frais de Transport (Par intervention)	3,00 TTC 2,73 HT	1,50 TTC
	INDEMNITES KILOMETRIQUES (au km)	0,60 TTC 0,55 HT	-

CONDITIONS

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes dépensées (plafond compris entre 12 000 à 20 000€ par an selon votre situation familiale ; selon loi fiscale en vigueur ; art.199 sexdecies du Code Général des Impôts).

- **Frais d'adhésion** : Aucun
- **Frais de gestion administrative** : 7,42€ HT soit 8,90€ TTC
(envoi des documents par courrier postal)
- **Frais de gestion règlement par CESU** : 2,73 € HT | 3,00€ TTC
- **Frais de dossier pour l'évaluation à domicile** : 25,50 € TTC | 24,17 € HT
(mise en place de la prestation, facturée une seule fois en début de contrat)

AIDE@VENIR intervient en mode prestataire pour une durée minimale d'intervention de 2 heures hors accompagnement public fragile.

Conditions et modes de paiement acceptés :

- Prélèvement
- Chèque bancaire
- Virement
- Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancés (par exemple : Chèque domicile, tickets Cesu, Cesu Sodexo,...).

DEVIS & CGS

Nous remettons systématiquement un devis gratuitement avant toute prestation.
Les conditions générales de services sont disponibles sur simple demande.
La signature d'un devis vaut acceptation de ces dernières.

COMPRENDRE NOS TARIFS

Notre objectif : Préserver l'autonomie, les capacités des personnes et les accompagner au quotidien !

Nos ambitions :

- Évaluer et co-construire un plan de préservation des capacités et de l'autonomie des personnes ;
- Accompagner le quotidien des personnes fragiles par des équipes de professionnel de proximité ;
- Se coordonner avec l'ensemble des personnes qui gravitent autour de la personne accompagnée ;
- Faire progresser nos pratiques pour améliorer le quotidien des personnes aidées et des aidants.

Une organisation en phase avec une volonté commune :

- Le bénéficiaire au centre ;
- L'équipe d'intervenant.es se coordonne avec l'ensemble des personnes autour – famille, proches, acteurs médicaux, paramédicaux, et sociaux ;
- D'épauler les équipes par des Responsable Secteur qualifié.e.s pour faire évoluer les pratiques et rôles ;
- Une équipe de co-direction assure le respect des cadres d'intervention et garantie l'engagement et les moyens.

Le cadre



Respecter les attentes de tou.te.s nos bénéficiaires



Respecter la loi et droit du Travail



Respecter l'équilibre économique

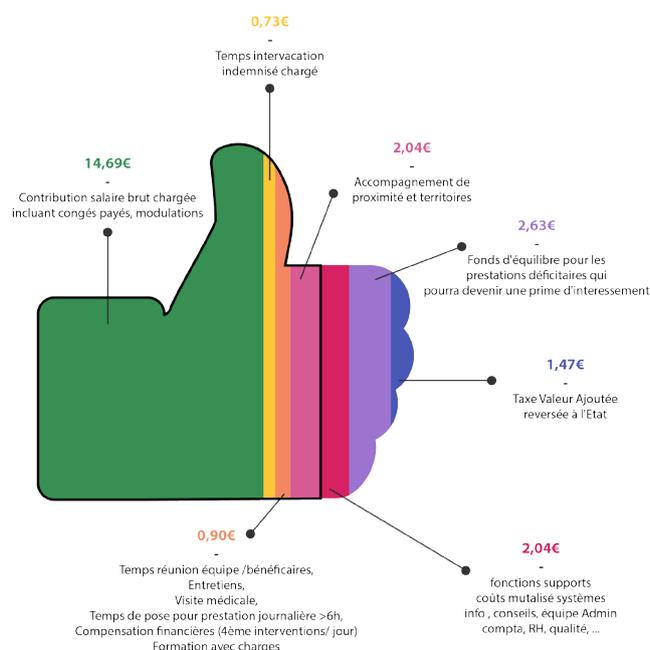


Etre bienveillant
Considérer toutes les personnes et donner du sens aux actions de chacun

Nous sommes persuadés que la valorisation de nos métiers du grand âge et de l'autonomie passent par une professionnalisation de nos équipes et par une reconnaissance économique.

Depuis 2018, nous avons fait le choix de rémunérer au-delà de la convention collective pour marquer la reconnaissance de qualification de plus de 50% de nos collègues auxiliaires de vie.

Aussi nous avons fait le choix d'assurer une tarification qui nous permet d'être à l'équilibre économique et social



UNE RÉPARTITION JUSTE

Sur la base d'un tarif à 24,50€ TTC

75%

revient aux intervenant.e.s et équipes accompagnant de proximité